



Envoi au contrôle de légalité le : 13 avril 2023

Publication électronique le : 13 avril 2023

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 20 MARS 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Marie-Line PLOUVIEZ

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

**Excusé(s)** : M. Sébastien CHOCHOIS, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN.

**Assistant également sans voix délibérative** : Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Louis COTTIGNY

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER

**EQUIPEMENTS MOBILIERS DES COLLÈGES - PROGRAMMATION 2023**

(N°2022-92)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code de l'Éducation et notamment son article L.213-2 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 06/03/2023 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De valider les 67 propositions de renouvellement de mobiliers scolaires émanant de 48 collèges, reprises dans le tableau en annexe, pour un montant global, incluant les prestations d'installation, de 549 774,37 €, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'affecter ces opérations sur l'autorisation de programme 2023 dédiée au renouvellement des mobiliers scolaires.

**Article 3 :**

Les dépenses visées à l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C03-221I02	21841/90221	Renouvellement de l'équipement des collèges	550 000,00	549 774,37

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 mars 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Territoire	CANTON	EPCI	COLLEGE	Ville	D1	C1	D2	C2	D3	C3	Total demandes 2022	Nombre de demandes	Demandaes rejetées	Chiers de rejet
Territoire de Managres	ARRAS 3	CUA	François Mitterand	ARRAS COIX	Renouvellement des tables de deux salles de classes (2 tables x 2)	2 108,50 €					22 879,89 €	2	1	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
Territoire de Managres	ARRAS 1	CUA	Charles Piguy	ARRAS	restauration	18 175,72 €					24 194,42 €	2	1	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
Territoire de Managres	BAPALME	CC du Sud Artois	Jacques Yves Couvreur	BERTINCOURT	Renouvellement casiers salle des professeurs	1 321,81 € 21 607,00 €	Recoquillage bureau - fauteuil renseignant	965,29 €			4 905,36 €	3	2	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
<b>Tout Territoire de L'ARRAGEOIS</b>														
Territoire de Falais	BERRY	CA de Béthune-Buay, Artois-Lys Romane	Albert Debayse	BEDURY	Restauration scolarité	38 562,39 €					51 074,49 €	7	4	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier par nature de projet.
Territoire de Falais	Buay/Is-Buiselake	CA de Béthune-Buay, Artois-Lys Romane	Albert Camus	BRLAY-LABUISSIERE COIX	Classes flexible	4 534,21 €		2540,00			10 256,69 €	4	2	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
Territoire de Falais	Buay/Is-Buiselake	CA de Béthune-Buay, Artois-Lys Romane	Simone Sigheot	BRLAY-LABUISSIERE COIX	Divers mobiliers administratifs et d'élèveur	10 599,12 €					10 599,12 €	1	1	le collège a déjà bénéficié en 2021 ou 2022 d'une cotation mobilier.
Territoire de Falais	Buay/Is-Buiselake	CA de Béthune-Buay, Artois-Lys Romane	Jacques Prévert	HOUDAIN	Un coffre-bord	1 480,18 €					1 480,18 €	1	1	La demande ne rentre pas dans le cadre de la cotation mobilier
Territoire de Falais	Ame-sur-la-Lys	CA de Béthune-Buay, Artois-Lys Romane	Maurice Piquet	ISBERGUES	Une armoire forte	1 192,37 €					2 395,96 €	2	1	La demande ne rentre pas dans le cadre de la cotation mobilier
Territoire de Falais	Lillers	CA de Béthune-Buay, Artois-Lys Romane	Léo Lagrange	LILLERS	Chaises pour le réfectoire	4 285,87 €	3079,9				13 620,37 €	4	2	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
Territoire de Falais	Lillers	CA de Béthune-Buay, Artois-Lys Romane	Bernard Chochoy	NORRENT-FONTES	Le réfectoire scolaire et la salle de pause intermédiaire	26 243,21 €					26 243,21 €	1	1	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier par nature de projet.
Territoire de Falais	Dourin	CA de Béthune-Buay, Artois-Lys Romane	Paul Eluard	VERNELLES	3 fauteuils de bureau pour l'administration	843,77 €					8 162,47 €	3	1	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
<b>Tout Territoire de L'ARTOIS</b>														
Territoire de l'Audonois	Longuevesse	CA du Pays de Saint-Omer	de la Moirine	SANT-OMER COIX	Complément de commande pour 5 salles de classes et la salle des professeurs	4 586,88 €		1 417,52 €			10 888,15 €	4	2	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
<b>Tout Territoire de L'AUDONOIS</b>														
Territoire du Boulonnais	CA de Boulonnais	Bulonnais sur Mer 1	Paul Langerin	BOLDOONE-SUPMER	Adelle cuisine SCSPA	6 105,79 €					12 084,85 €	2	1	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
Territoire du Boulonnais	CC Desvres-Samer	Desvres	du Cizeauq	DESVRES	Classes flexible	7 608,84 €	Espace démocratique	600,68 €			19 837,04 €	5	2	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
Territoire du Boulonnais	CA de Boulonnais	Ouveau	Jean Moulin	LE PORTEL	Calculs différents des chaises rembourvours (numéros scolaires et habitants sociaux)	5 275,12 €	Calculs différents rembourvours casiers enseignants	323,93 €			16 459,77 €	5	3	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
Territoire du Boulonnais	CA de Boulonnais	Boulogne sur Mer 2	Roger Salengro	SANT-MARTIN-BOLLOONE	Espace de lecture confortable CDI	7 589,50 €	Mobilier pour 2 salles de technologie	5438,59			22 029,92 €	3	2	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
Territoire du Boulonnais	CA de Boulonnais	Ouveau	Paul Eluard	SANT-ETIENNE-SAUMONT	Armoire de sécurité	5 395,34 €	Tables et chaises pour restaurant	25 349,36 €	Mobilier pour 3 salles de classe	6 643,56 €	46 918,09 €	5	3	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
<b>Tout Territoire du Boulonnais</b>														
Territoire du Calaisis	GALAIS 2	CC des Trois Pays	Les Quatre Vents	GUINES	Remplacement des tables en salle de professeurs	16 791,48 €					44 653,87 €	2	1	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
Territoire du Calaisis	MARCK	CC Région d'Aubauq	Jac Argueters	OYE-PUIGE	Renouvellement mobilier de la vie scolaire	3 526,82 €	Renouvellement de la douzième salle de technologie	14 149,39 €			35 665,76 €	3	2	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
<b>Tout Territoire du CALAIS</b>														
Territoire d'Helvin Carvin	Hernes	CA de Lencq-Levin	David Marcella	BILLY-VAUXINGY	Extension du réfectoire	4 651,32 €	Restauration	1 231,90 €			37 839,97 €	5	3	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
Territoire d'Helvin Carvin	Helvin-Saumont - 2	CA d'Helvin-Carvin	Audolphe Dalogogue	COURBELLES-LESLENS	15 microscopes	3 295,33 €					4 724,95 €	2	1	La demande ne rentre pas dans le cadre de la cotation mobilier
Territoire d'Helvin Carvin	Helvin-Saumont - 1	CA d'Helvin-Carvin	Gérard Philippe	HENIN-REAUMONT	Mobilier flexible pour créer un espace de travail pouvant accueillir une classe (mobilité et par usage polyvalent)	7 517,47 €					34 622,06 €	3	1	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
Territoire d'Helvin Carvin	Carvin	CA d'Helvin-Carvin	Jean de Saint-Aubert	LIBERCOURT	Des tables individuelles plantes	3 465,49 €					3 465,49 €	1	1	La demande ne rentre pas dans le cadre de la cotation mobilier
Territoire d'Helvin Carvin	Hernes	CA d'Helvin-Carvin	Paul Langerin	ROUJROY	Les bureaux de secrétaires d'intendance et de l'intendance	3 968,59 €	Une armoire forte	1 547,72 €			9 767,03 €	3	1	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
<b>Tout Territoire d'HELVIN-CARVIN</b>														
Territoire de Lencq-Levin	Lens	CA de Lencq-Levin	Michaël	LENS COIX	Chaises hautes table de sciences	2 003,90 €	Renouvellement de casiers	4 014,98 €			50 423,42 €	13	6	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
Territoire de Lencq-Levin	Lens	CA de Lencq-Levin	Danielle Carrez-Raumont	LEVIN	Salle des professeurs	11 648,82 €					14 017,44 €	5	2	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
Territoire de Lencq-Levin	Wingles	CA de Lencq-Levin	Emme-Croisotiaux	VERDIN-LEVIEL	Mobilier pour salle de classe et salle REFS	12 200,48 €					20 120,27 €	3	1	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
Territoire de Lencq-Levin	Wingles	CA de Lencq-Levin	Léon Blum	WINGLES	Tables et chaises de restauration scolaire	19 207,41 €					12 200,48 €	1	1	le collège a déjà bénéficié en 2021 ou 2022 d'une cotation mobilier.
<b>Tout Territoire de Lencq-Levin</b>														
Territoire du Montreuillois-Ternois	Canton de St Paul / Ternois	CC Vaires Collines du St-Pollis	Roger Salengro	SANT-POL-SUR-TERNOISE COIX	Acquisition d'armoires pour le rangement des diverses fournitures et manuels scolaires	6 279,55 €	Investissement de tables et chaises pour plusieurs salles de classe	10 542,90 €			36 244,26 €	3	2	La limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le département à prioriser les demandes de mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).
<b>Tout Territoire du MONTREUILLOIS-TERNOIS</b>														
<b>Total général</b>														

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes  
Direction de l'Éducation et des Collèges  
Service Administratif et Financier

**RAPPORT N°27**

Territoire(s): Tous les territoires

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 20 MARS 2023**

#### **ÉQUIPEMENTS MOBILIERS DES COLLÈGES - PROGRAMMATION 2023**

Chaque année, le Département consacre une enveloppe de crédits d'investissement pour les demandes de renouvellement de mobiliers scolaires et administratifs, émanant des collèges du Pas-de-Calais.

Au 31 décembre 2022, 109 demandes de renouvellement de mobiliers émanant de 54 collèges ont été enregistrées, pour un montant global de 784 131,46 €. L'enveloppe budgétaire 2023 allouée aux projets dotations mobilier, et approuvée par l'assemblée départementale lors du vote du budget primitif s'élève à 550 000 €.

Les projets ont été examinés en concertation avec les chargés de mission éducation, et catégorisés. Les critères de priorisations retenus ont été les suivants :

- les dossiers n'ont pas été retenus prioritairement au motif que le collège a déjà bénéficié en 2021 ou 2022 d'une dotation mobilier ;
- la limitation de l'enveloppe budgétaire a contraint le Département à prioriser les demandes de dotations mobilier et à ne retenir qu'un à trois projets par établissement (en fonction du montant des projets).

Pour les projets rejetés, et pour lesquels nous disposons de mobiliers disponibles répondant à leur demande, il sera proposé du mobilier de réemploi, issu de la mutualisation.

Pour les dossiers retenus pour du mobilier neuf, les montants indiqués pour chaque collège correspondent aux devis fournis et seront réactualisés avant d'établir les bons de commande.

Ces demandes sont susceptibles de connaître des variations lorsqu'elles seront actualisées après le vote de la délibération, d'autant qu'elles ne comportent pas la « prestation installation » venant compléter les estimations initiales.

Ainsi, 19 % du montant des projets retenus, soit 87.779,10 € viennent s'ajouter aux montants prévisionnels des demandes estimé à 461.995,27 €.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé d'affecter la somme de 549 774,37 € au sein de l'enveloppe pluriannuelle de 550 000 €, pour assurer le renouvellement des mobiliers scolaires, administratifs et les projets de fournitures des salles de sciences ou de laboratoires, à destination des collèges du Pas-de-Calais, pour l'exercice 2023.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une enveloppe attribuée à chacun des établissements mentionnés, mais d'une proposition d'affectation globale constituant le plafond des crédits pouvant être engagés.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- de valider les 67 propositions de renouvellement de mobiliers scolaires, émanant de 48 collèges, reprises dans le tableau annexé, pour un montant global incluant les prestations d'installation, de 549 774,37 € ;
- d'affecter ces opérations sur l'autorisation de programme 2023 dédiée au renouvellement des mobiliers scolaires.

La dépense s'imputerait sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C03-221107	21841/90221	Renouvellement de l'équipement des collèges	550 000,00	550 000,00	549 774,37	225,63

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/03/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY